



Le Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale  
du Cercle de Corsier est convoqué  
**Procès-verbal de la séance du jeudi 13 juin 2024, à 20h00,**  
**Commune de Corsier, salle Château 4, 1804 Corsier**

Comité de direction	M. Cédric Desmet, Municipal à Corsier-sur-Vevey Mme Céline Murisier, Municipale à Jongny M. Laurent Paschoud, Municipal à Corseaux M. Gilbert Cavin, Chardonne
Excusé	M. Cédric Desmet, Municipal à Corsier-sur-Vevey
Chardonne	M. Jean-Philippe Mouron, conseiller communal Mme Carine Neyroud, conseillère communale Mme Madeleine Skinner, conseillère communale M. Gilbert Cavin, Municipal à Chardonne
Corseaux	Mme Corinne Borloz, conseillère communale M. Patrick Forestier, conseiller communal M. Jean-Paul Gremion, conseiller communal
Corsier-sur-Vevey	Mme Véronique Deparis, conseillère communale M. Tiago Ribeiro, conseiller communal Mme Marouska Soltermann, conseillère communale M. Damien Chenevard, conseiller communal, Corsier
Jongny	Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale M. Raphaël Ansermot, conseiller communal Mme Estelle Pietrolungo, conseillère communale, Jongny
Sont également présents	Mme Valérie Boden, Directrice des écoles
Présidence	Mme Corinne Borloz
Scrutatrices	Mme Marouska Soltermann Mme Madeleine Skinner
Excusés	<i>Mme Mélanie Fort, conseillère communale, Chardonne Mme Sandrine Félix, conseillère communale, Jongny Mme Caroline Almond, conseillère communale, Chardonne M. Thierry Aubert, conseiller communal, Corseaux Mme Mireille Roth, conseillère communale, Corsier</i>

Mme Borloz, Présidente, ouvre la séance.

## **1. Appel**

Il est procédé à l'appel ; 13 membres sont présents, le quorum est atteint. Toutes les communes sont valablement représentées.

La Présidente déclare la séance ouverte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Mme Borloz relit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024
4. Assermentation d'un Conseiller ou d'une Conseillère pour la commune de Corsier
5. Election d'un membre à la CoGest pour la commune de Corsier, en remplacement de M. Ribeiro
6. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal
7. Communications du Comité de direction
8. Préavis N° 04/2024 - Modules complémentaire de gestion kibe
9. Elections des membres du bureau pour l'année politique 2024-2025 :
  - 9.1 Election du Président(e)
  - 9.2 Election du vice-Président(e)
  - 9.3 Election des scrutateurs (trices)
  - 9.4 Election des scrutateurs(trices) suppléant(es)
10. Point de situation de l'ASICC par le codir
11. Communication de la déléguée au Conseil d'Etablissement
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est approuvé à la majorité moins 1 abstention.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité moins 1 abstention. Remerciements sont transmis à son auteur.

## **4. Assermentation d'un Conseiller ou d'une Conseillère pour la commune de Corsier**

Il est procédé à l'assermentation de M. Cyril Pargaud, en remplacement de Mme Isabelle Mougneau, démissionnaire pour la commune de Corsier.

## **5. Election d'un membre à la CoGest pour la commune de Corsier, en remplacement de M. Ribeiro**

Mme Véronique Deparis, Corsier, se présente pour remplacer M. Tiago Ribeiro au sein de la commission de gestion.

Aucune autre candidature n'est proposée. Conformément à l'art. 12 du règlement, il peut être procédé à cette nomination. M. Deparis est élue par acclamation.

Mme la Présidente donne lecture de la démission de M. Thierry Aubert, membre du CI et de la CoGest.

Un nouveau membre pour la commune de Corseaux devra être élu. Une Conseillère s'est déjà annoncée pour le remplacer, à savoir Madame Corinne Patthey, actuelle Présidente du Conseil communal de Corseaux.

Afin qu'elle puisse entrer en fonction rapidement au sein de la CoGest et traiter les préavis qui seront soumis en septembre prochain, cette nouvelle déléguée sera assermentée par devant le bureau du CI dans les prochaines semaines.

Mme la Présidente donne lecture de la demande écrite transmise par la CoGest du Conseil communal de Corseaux sollicitant des informations concernant la situation de l'accueil de la petite enfance, n'ayant pas obtenu de réponses de la part de sa Municipalité et de l'ASICC.

Mme Murisier répond qu'il y a vice de forme et que la CoGest doit s'adresser à la Municipalité de Corseaux. Si elle ne devait pas être satisfaite, elle devra prendre langue avec M. le Préfet.

M. Paschoud ajoute que des questions ont été transmises à la Municipalité de Corseaux, qui a répondu avec les éléments en sa possession. Il a été proposé à la CoGest de Corseaux de prendre contact avec le réseau LAC, lequel a transmis les éléments demandés, contrairement au contenu du courrier de la CoGest.

## **6. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal**

Mme la Présidente informe que lors de la séance du bureau du 15 mai 2024, décision a été prise de transmettre par écrit la communication de la déléguée du Conseil d'établissement, lors de l'envoi de la convocation. Les délégués pourront ainsi en prendre connaissance et, cas échéant, poser leurs questions lors de la séance du Conseil intercommunal.

La Présidente demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire. Aucun membre ne s'opposant à ce nouveau procédé, il sera mis en place dès la prochaine séance.

## **7. Communications du Comité de direction**

Mme Murisier revient sur l'annonce d'arrivée de la nouvelle coordinatrice le 17 mai 2024, laquelle a pour rôle principal de faire le lien en attendant l'engagement des nouvelles directrices. Mme Castagnetti siègera au conseil d'établissement en remplacement Mme Heiniger.

M. Cavin revient sur la démission des deux Directrices, l'une pour fin juin et l'autre pour fin juillet 2024. Le codir s'est activé pour trouver des remplaçantes. Il annonce l'engagement de M. Philippe Clavel, pour Les Ecureuils, et Mme Patricia Schnell, pour les Aventuriers. Le codir est très satisfait de ces engagements.

M. Paschoud transmet une communication concernant les dépistages dentaires scolaires. Dans un souci d'amélioration de la qualité des dépistages dentaires organisés par les Communes, le Canton avait souhaité reprendre la main sur l'organisation de ces dépistages.

Cette initiative de santé publique destinée aux élèves s'inscrivait dans le programme cantonal de santé bucco-dentaire visant à promouvoir la santé orale dès le plus jeune âge, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé général de la population vaudoise.

Ce changement a pu être testé, pour plusieurs degrés de scolarisation, au sein de plusieurs établissements scolaires. Ces essais ont démontré la nécessité d'ajuster le projet aux réalités du terrain.

Un remplacement généralisé des dépistages dentaires scolaires des 1H, 3H et 9H ne pourra donc pas être fait à la rentrée scolaire 2024-5. Des réunions seront organisées dans le Canton pour discuter des modalités de participation des communes dans le déploiement d'un concept qui est loin d'être abouti.

## 8. Préavis N° 04/2024 - Modules complémentaire de gestion kibe

La rapporteuse, Mme Deparis, lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc qui propose d'approuver ce préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Ansermoz n'a pas de remarque sur le fond du préavis, mais sur la forme. Elle se demande si ce préavis, qui implique une dépense, ne devrait pas également être soumis à la CoGest, conformément à l'article 25 des statuts.

M. Cavin confirme qu'il s'agit d'une erreur et que ce préavis aurait effectivement dû être soumis à la CoGest. Il transmet ses excuses et remercie Mme Ansermoz d'avoir relevé ce point.

Mme Neyroud s'interroge sur le fond du préavis, puisqu'il requiert une dépense hors budget, et s'inquiète des répercussions sur les budgets communaux.

Mme Murisier répond qu'il était initialement prévu que ce projet soit budgété pour 2025. Cependant, l'implémentation et les phases de tests nécessitent un certain délai pour être opérationnel en 2025. Il n'était donc pas possible d'attendre. Elle précise à Mme Pietrolungo qu'un montant pour les dépenses diverses et imprévues est prévu au budget 2025. Il est par ailleurs convenu que les communes acceptent qu'il puisse y avoir des dépenses supplémentaires, sans qu'elles soient excessives. Il incombe au Conseil intercommunal de trancher pour le compte des communes.

Mme la Présidente demande si la CoGest est d'accord avec la conclusion de la commission ad hoc.

La séance est suspendue pour permettre aux membres de la CoGest de délibérer à huis clos.

Mme la Présidente rouvre la séance après quelques minutes et donne la parole à la CoGest.

Mme Ansermoz confirme que la CoGest valide le préavis sur le fond mais souhaite savoir comment cette dépense apparaîtra dans les comptes et de quelle manière elle sera financée.

Mme Murisier explique que les communes versent des acomptes trimestriels pour financer les dépenses de l'ASICC, qui ne contracte aucun emprunt, ce qui est proscrit par les statuts. En cas de trop-perçu, les communes sont remboursées, et dans le cas contraire, un acompte supplémentaire est sollicité.

M. Mouron rappelle à l'assemblée que les nouveaux statuts autorisent que les membres de l'ASICC ne soient pas Conseillers communaux, ce qui signifie qu'ils n'ont pas connaissance des budgets communaux.

Mme Murisier répond que l'alternative de nommer des personnes qui ne siègent pas dans l'un des Législatifs membres serait une option de dernier recours.

Les membres de la CoGest confirment que le préavis peut être approuvé sans rapport de leur commission.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est approuvé à l'unanimité.

Mme Murisier remercie le CI pour sa confiance malgré l'oubli de soumission à la CoGest dont le codir s'excuse encore.

## 9. Election des membres du bureau pour l'année politique 2024-2025 :

### 9.1 Election du-de la Président-e du Conseil intercommunal

Mme Borloz ne se représente pas, comme annoncé en début d'année.

Mme Solterman présente la candidature de M. Tiago Ribeiro, actuel vice-Président.

Il n'y a pas d'autre candidat.e.

Conformément à l'article 12 du règlement du Conseil Intercommunal, M. Ribeiro est élu tacitement et par acclamation.

### 9.2 Election du-de la vice-Président-e du Conseil intercommunal

Mme Skinner présente la candidature de Mme Borloz, actuelle Présidente, future Présidente du Conseil communal de Corseaux et membre de l'ASR.

Il n'y a pas d'autre candidat.e.

Conformément à l'article 12 du règlement du Conseil Intercommunal, Mme Broloz est élue tacitement et par acclamation.

### 9.3 Election de deux scrutateurs-trices

Les deux scrutatrices actuelles, Mme Skinner et Mme Soltermann, font part de leur volonté de se représenter.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mmes Skinner et Soltermann sont élues scrutatrices de manière tacite et par acclamation.

### 9.4 Election de deux scrutateurs-trices suppléant-es

Mme Félix absente, est réélue de manière tacite et par acclamation.

M. Chenevard soumet sa candidature. Il est élu de manière tacite et par acclamation

## 10. Point de situation de l'ASICC par le codir

Mme Murisier annonce que le codir avait initialement prévu de réaliser une présentation au Conseil intercommunal, mais les événements ne se sont pas déroulés comme prévu...

En effet, la mise au concours du poste de responsable RH avait été lancée suite aux diverses études réalisées au vu du développement de l'ASICC. Le poste a été mis au concours début mai et deux candidates ont été retenues et entendues. Malheureusement, les deux candidatures ont été retirées au dernier moment.

Le codir s'est donc interrogé sur le cahier des charges, qui était peut-être trop ambitieux. Une séance extramuros du codir dédiée à ce sujet aura lieu le 24 juin prochain ; l'accent sera mis sur un profil plus opérationnel. L'organigramme sera revu, notamment avec la secrétaire du codir et la coordinatrice. Aujourd'hui, tout est à refaire sur la base du besoin réel qui a été désormais identifié, à savoir que la pédagogie n'est actuellement plus au centre du travail des responsables, d'où la nécessité d'engager un responsable RH. L'assistante RH ne dispose pas des compétences nécessaires pour ce type de poste.

Une nouvelle annonce adaptée sera prochainement publiée. Dans l'intervalle, et pour décharger le pôle des RH, un intérimaire a été engagé à 40-50% afin de seconder M. Léchenne, qui est actuellement en plein processus MCH2.

Mme Skinner réagit à cette information et souhaite savoir si la répartition actuelle des tâches est la raison pour laquelle les deux directrices ont donné leur démission.

M. Paschoud répond que c'est l'argument avancé par les deux directrices ; elles ne se retrouvaient pas dans leur métier avec une part d'administratif à 80% alors qu'elle est normalement à 50% dans une structure préscolaire.

Mme Murisier ajoute que cette problématique concerne aussi le parascolaire, avec les directrices des UAPE. Deux consultantes, qui se sont rendues gratuitement sur le terrain dans le cadre d'un travail d'études, ont identifié ces lourdeurs administratives. Leur rapport nous sera prochainement transmis.

M. Paschoud ajoute que cette problématique se retrouve dans tous les secteurs.

Mme Skinner s'interroge sur la provenance de ces lourdeurs et demande si elles sont dues à la création du réseau ou aux demandes toujours plus pointues de la FAJE.

Mme Murisier répond que c'est bien la gestion des RH et le sous-effectif qui posent problème. L'ASICC est passée de 3 à 106 employés en deux ans, sans compter le rapatriement des comptabilités de toutes les communes, dont le pourcentage de travail annoncé ne correspondait pas à la réalité. Cette augmentation de la part administrative s'est glissée insidieusement dans le temps, principalement avec la gestion des ressources humaines. L'OAJE a également des exigences toujours plus importantes, avec des quotas par structure et groupes d'enfants.

M. Paschoud ajoute que le codir travaille également beaucoup dans l'opérationnel. Mme Murisier gère actuellement le travail RH et est très impliquée dans la rédaction des contrats et leur suivi. Le codir doit sortir de cet opérationnel puisque ce n'est pas sa fonction.

## 11. Communication de la déléguée au Conseil d'Etablissement

Mme Skinner, déléguée au Conseil d'Etablissement, transmet une communication sur la séance qui s'est tenue le 21 mai 2024.

### 1. Communications de la direction scolaire

- L'exposition Graines de paix à Chardonne, destinée aux enfants de 1P à 6P, un travail sur les émotions et sur des activités expérientielles et réflexives pour Grandir en Paix, a rencontré un vif succès auprès des enfants et des parents. Mme Boden informe que ce projet pourrait voir le jour à Corsier l'année prochaine ;
- La soirée « Accompagner les pratiques numériques » du 15 mai 2024, au collège de Corsier, pour les élèves de 7-8 P et du cycle 3 et de leurs parents a également rencontré beaucoup de succès ;
- La direction des écoles souhaite revoir le mode de communication avec les parents plus particulièrement en lien avec la distribution des circulaires. La variante d'étiquettes collées dans l'agenda, comprenant des QR code renvoyant aux circulaires, semble la solution la meilleure. Les parents pourraient ainsi garder une trace des circulaires. Cette pratique officialiserait davantage l'agenda des élèves. Un courrier sera envoyé, informant de ce changement avec la possibilité de maintenir des versions papiers en cas de demande ;
- L'effectif pour la rentrée scolaire 2024-2025 vacille entre 1'075 et 1'080 élèves ;
- Quelques parents estiment ne pas être informés sur la problématique du harcèlement et de l'intimidation dans les établissements scolaires. Le CE pourrait réfléchir à cette problématique de comment faire passer l'information auprès des parents.

### 2. Programme LIFT

- 18 jeunes suivent actuellement le programme LIFT ;
- La nouvelle volée se rencontre le 18 juin 2024. Sa composition n'est pas encore connue.

### 3. Informations – Quart parents

- Le samedi 27 avril 2024, la journée portes ouvertes des sociétés locales (sportives et culturelles) a remporté un vif succès. Près de 200 personnes se sont déplacées à la grande salle à Chardonne ;
- La prochaine assemblée générale aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 20h00, à Corseaux, précédée de l'AG de l'APE à 19h30.

#### 4. Prochaine séance du CE

- La prochaine séance du CE aura lieu le 5 novembre 2024 à Corseaux.

## 12. Divers et propositions individuelles

Mme Boden, Directrice, fait le point sur la structure composée de 130 personnes et confirme que l'ASICC a absolument besoin d'une spécialiste RH.

Mme Neyroud demande si les besoins futurs en fonction du nombre de classes sont connus.

Mme Boden répond que cette discussion a eu lieu avec le codir et que les projections ont été présentées. Les chiffres montrent une augmentation, notamment des élèves en bas âge. Dans les communes des hauts, les élèves augmenteront par ricochet, car ils iront à terme à Corsier, sans compter les mouvements de population imprévisibles. Les années 2026-2027 et 2027-2028 risquent d'être compliquées.

M. Gremion demande si un rapatriement des bureaux de l'ASICC dans un local situé sur l'une des communes du cercle a été envisagé. Il suggère de réfléchir à cette question, par exemple en construisant des locaux.

Mme Murisier répond que cela aurait déjà été fait si un local adapté s'était libéré dans l'une des communes. Elle précise cependant que les locaux actuels conviennent parfaitement et permettent également de s'agrandir. De plus, l'ASICC ne paie pas d'impôt à Vevey. Quant à la question de construction de nouveaux locaux, les communes ont d'autres projets prioritaires.

Mme Deparis mentionne que plusieurs parents l'ont approchée concernant le nouveau règlement, notamment au sujet des documents demandés. Elle s'interroge sur la communication faite aux parents à ce sujet et sur la date de mise en application, prévue pour le 1er janvier 2025.

Mme Murisier indique que le nouveau règlement entrera effectivement en vigueur en 2025. Il a toutefois semblé pertinent de le mettre en place dès la rentrée pour éviter un changement en cours d'année. Ces éléments ont été annoncés aux parents, qui peuvent se référer à l'ASICC en cas de questions.

Mme Deparis questionne sur la confidentialité et le cadre légal de l'adresse [ondine.ch](https://www.ondine.ch).

Mme Murisier répond que cette question a été soumise au service juridique cantonal. Une réponse sera donnée après expertise du canton.

Mme Neyroud demande des précisions concernant la demande d'une attestation de domicile pour les enfants ; ces informations auraient pu être demandées directement aux contrôles des habitants.

Mme Murisier explique que ce document a été requis pour attester du domicile des enfants, notamment en cas de garde partagée. Ce document ne sera plus demandé, il était uniquement requis pour la constitution du dossier pour Ondine, qui change de procédure.

Mme Neyroud s'inquiète des fuites d'eau récurrentes et de la gestion de la température dans les portacabines de Corsier. Elle relève la nécessité de vérifier la qualité du matériel si de nouvelles portacabines devaient être louées.

Mme Murisier indique qu'une climatisation a été installée, mais que les branchements manquaient. Les problèmes ont été résolus.

Mme Boden confirme que tout est rentré dans l'ordre et rappelle que le choix des portacabines appartient à la commune territoriale. Les problèmes de fuites d'eau et de température ont été remontés à la commune, qui s'est engagée à faire le nécessaire.

Mme Ansermoz s'interroge sur l'évaluation du projet pilote d'ouverture durant les vacances scolaires estivales et demande quand les retours seront transmis, en espérant que les résultats seront connus à temps pour l'établissement du budget 2025.

Mme Murisier répond que des indicateurs de performance et des grilles d'évaluation destinées aux enfants, aux parents et aux travailleurs ont été créés. Un premier feedback pourra être fait fin juillet 2024. Le codir transmettra un retour détaillé lors de la séance de septembre et pourra soumettre une version adaptée au CI pour 2025.

Mme Deparis encourage ce projet, mais doute que ce bilan puisse répondre à la question des besoins d'horaires élargis et de la possibilité de placer des enfants toute la semaine.

Mme Murisier répond qu'une analyse sera réalisée et que le CI pourra décider de reconduire ou non ce projet et sous quelles conditions.

Mme Pietrolungo demande quand les parents recevront la confirmation de placement, celles-ci ayant été transmises tardivement l'année passée.

Mme Murisier indique que les inscriptions ont été enregistrées et que les contrats définitifs seront transmis lorsque les enclassements seront définis, sous réserve de réception d'un dossier complet. Pour information, sur 100 dossiers reçus ces dernières semaines, seuls 3 étaient complets.

Mme Boden ajoute que les enclassements provisoires ont été transmis à l'ASICC.

Mme Murisier précise que si une confirmation a été transmise par courriel, les parents peuvent considérer le placement comme validé, même sans contrat.

Mme Murisier répond à M. Mouron que l'accueil durant les vacances estivales est en effet réservé aux enfants fréquentant déjà Ondine en raison de la mise en place rapide du projet et du fait que les dossiers des enfants étaient déjà disponibles. Le personnel en place est celui déjà engagé dans la structure, évitant ainsi l'engagement de personnel supplémentaire. Ce projet a été mis en place avec les ressources disponibles.

Mme Skinner note que les préavis ont été envoyés dans un délai trop court et demande qu'ils soient si possible transmis au CI dans un délai plus raisonnable, bien qu'aucun délai ne soit mentionné dans les statuts.

Mme Skinner s'interroge sur la stratégie mise en place par le codir par rapport à l'évolution de l'ASICC et souhaite savoir si une vision stratégique a été définie.

Mme Murisier répond qu'une vision stratégique a été définie et qu'elle consiste en la mise en place d'une administration forte et ancrée dans la durabilité ; le codir travaille à mettre les bonnes personnes au bon endroit. Les plans stratégiques sont accessibles sur demande à l'ASICC.

M. Cavin ajoute que les stratégies ont été discutées avec les quatre Municipalités et qu'un plan de déploiement a été réalisé et transmis au canton.

Mme Murisier complète en indiquant qu'il y aura une nouvelle structure au Mont-Pèlerin, qu'un projet sera prochainement soumis au Conseil communal de Jongny et qu'un autre projet à plus long terme sera proposé à Corseaux.



Mme Soltermann informe les délégués que Corsier organise deux concerts au parc Chaplin les vendredis 14 et 21 juin 2024, à 19h00. Une affiche est à disposition à la sortie.

Mme Neyroud revient sur le délai de transmission des préavis et demande s'il serait possible de communiquer à tous les délégués la composition des commissions ad hoc, afin de pouvoir transmettre cas échéant les questions aux membres.

Mme la Présidente valide ce procédé, qui sera mis en place.

M. Ribeiro remercie ses collègues pour leur confiance, en rappelant que 10 membres s'étaient portés candidats à la présidence en juin dernier. Le respect des institutions lui tient à cœur et il essaiera de tenir le poste aussi bien que Mme Borloz. Il transmet ses remerciements au bureau, dont les membres sont compétents et chaleureux. M. Ribeiro adresse enfin un remerciement particulier à Mme Borloz, qui a repris les rênes de l'ASICC dans des conditions compliquées.

L'assemblée applaudit Mme Borloz.

Mme Murisier transmet, au nom du codir, ses remerciements à Mme Borloz pour avoir repris la présidence de l'ASICC avec autant de brio et de compétence.

Mme Borloz remercie les délégués et le codir pour leur confiance et se réjouit de constater que la situation, initialement compliquée, s'est nettement améliorée.

La prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le jeudi 26 septembre 2024 à Corseaux.

Mme la Présidente annonce que le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape, offerts par la Commune de Corsier, seront servis à l'issue de la séance.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente remercie les membres du CI pour le travail effectué, les membres du codir ainsi que la commune de Corsier pour l'agape. Elle clôt la séance à 22h00.

Au nom du Conseil intercommunal

La Présidente			La Secrétaire
Corinne Borloz			Laurence Negro-Chochard